

n'ont pas été enlevés. Apparemment, ceux qui ont sauvé les matériaux ne se sont engagés qu'à démolir les édifices, et le prix qu'ils ont reçu a été déterminé en conséquence. Sans doute, s'ils avaient dû enlever les fondations, et remplacer par de la terre la pierre, la brique et les trous, ils auraient exigé beaucoup plus pour leur entreprise.

Je passe maintenant à l'autre projet qui est en train. Si les honorables amis veulent suivre les événements dans l'ordre naturel des choses, et que l'on ne prévoyait pas alors, je doute fort qu'ils continuent de s'opposer sans raison à nos futurs projets. L'automne dernier, le Gouvernement a appris que l'hôtel Russell allait être démoli, et la Commission du district fédéral, qui s'occupe de l'embellissement de la ville, a fait observer au Gouvernement que, à son avis, ce serait une grave erreur, étant donné l'essor futur d'Ottawa, de permettre la construction d'un autre hôtel sur cet emplacement. Elle nous a dit que si nous ne prenions pas les mesures voulues à ce moment même il serait probablement impossible à l'avenir d'agrandir cet espace qui se trouve dans le cœur de la ville, agrandissement dont la capitale a fort besoin, comme peut le constater quiconque traverse la rue en aucun endroit entre le Parlement et l'ancien hôtel Russell ou l'hôtel des postes. Cette partie de la capitale est de plus en plus encombrée. La commission nous a fait observer que l'espace dont il a été question ici allait être converti en un parc. Elle nous a dit qu'à l'est du Russell il existait déjà un terrain ressemblant à un parc entre cet édifice et le canal, et que si le Gouvernement devait acquérir l'immeuble du Russell, le Dominion aurait alors la propriété d'une vaste superficie au cœur même de la ville et qui pourrait être améliorée, en relation avec le projet du plus petit parc d'une manière qui donnerait à la capitale de meilleures rues, dont elle avait besoin, des avenues plus convenables menant au palais législatif, plus d'espace et, incidemment, embellirait la ville. Lorsque cette proposition nous a été faite, nous nous trouvions obligés de décider sans retard si nous autoriserions la Commission à exproprier l'immeuble du Russell; et cette expropriation a été faite alors parce que, comme je viens de le dire, c'était à ce moment seul que nous pouvions prendre une décision. Lorsque la Commission nous a soumis son plan, elle a présenté un schéma indiquant ses projets en perspective, et cela comprend indiscutablement un raccordement avec les autres parcs, sous forme d'avenue au parlement à commencer du pont de l'avenue Laurier, projet à peu près semblable aux plans de la commission nommée par le gouvernement Borden pour étudier un projet gé-

néral d'embellissement de la capitale. Tout cela a été discuté à fond lorsqu'il s'est agi de la subvention pour la Commission du district fédéral.

Il est vrai qu'à ce moment-là ces deux projets entrèrent aussi en ligne de compte, mais il est juste que les honorables députés distinguent entre les obligations respectives. C'est au gouvernement à terminer le parc By de manière qu'il s'adapte aux ouvrages de la Commission du district fédéral et c'est pourquoi nous demandons ce crédit de \$30,000.

L'on a fait allusion au crédit demandé un peu plus loin pour certains travaux au bureau de poste. La démolition des maisons situées en arrière du bureau de poste dégagèrent une face de l'édifice, invisible naguère des rues voisines, en même temps que les autorités du bureau de poste, si je ne fais erreur, demandaient au département des Travaux publics un espace supplémentaire et l'abri de ce nouvel accès, de manière à protéger en hiver la manutention extérieure des courriers. C'est en comprenant ces travaux d'agrandissement et d'abris que les architectes du département des Travaux publics sont arrivés à une estimation de \$30,000. Depuis, le ministre en est venu à la conclusion que ses prévisions antérieures au sujet de l'espace supplémentaire ne répondraient peut-être pas à l'objet en vue, et de réduire le crédit de \$30,000 au nécessaire pour les travaux d'abris destinés aux camions et véhicules qui servent au transport des malles.

Mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens) a groupé certains chefs de dépense. Il se trouve que l'administration actuelle doit pourvoir aux besoins de certains services, besoins accrus du fait que depuis son avènement le gouvernement a fermement refusé d'entreprendre nombre de travaux nécessaires.

L'hon. M. STEVENS: Si le premier ministre me le permet, je me suis abstenu de citer un seul crédit concernant les édifices publics. Je n'ai tenu compte, et à dessein, que des crédits s'appliquant à l'embellissement d'Ottawa.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a fait allusion aux scieries Edwards, et dans ce cas il s'agit, entre autres choses, de loger des services publics.

L'hon. M. STEVENS: Le premier ministre destine-t-il sérieusement aux services de l'Etat cette propriété acquise au prix de \$500,000?

Le très hon. MACKENZIE KING: Les constructions existent. Après avoir examiné tous les édifices disponibles en ville, le ministre des Travaux publics en est venu à la